

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du vendredi 6 octobre 2023

Date de convocation : 22 septembre 2023

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 17 titulaires – 17 suppléants (soit 40 votes)

Le 6 octobre 2023 à 11h10, s'est tenue l'Assemblée Générale du GECT Alzette Belval, sous la présidence de Monsieur Philippe DESCHAMPS, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 22 septembre 2023.

Membres présents avec voix délibérative : M ANEN, M BAUSTERT-BERENS, M CAVALEIRO, M CIMARELLI, M DESCHAMPS, Mme FATTORELLI, M FELTEN, M HAINE, M HENROTTE, Mme KUHN-METZ, M. REHIBI, M. RISSER, Mme SILVESTRI, Mme TORLOTING, Mme VIDAL

Membres excusés : Mme ASSELBORN-BINTZ, Mme GUILLOTIN, M HAMEN et M SCHUH (procuration à M DESCHAMPS),

Membres absents : M HAENSEL

Présents sans voix délibérative : M BALL, M BECK, M CODELLO, Mme CORNETTE, M DESTREMONT, Mme DOSSO, Mme HABAY-LÊ et Mme YERAL

M DESCHAMPS ouvre la séance en remerciant les participants à cette réunion d'Assemblée Générale et en proposant de faire un tour de table car il y a beaucoup de nouveaux membres. Avant de passer à l'ordre du jour, il demande si l'Assemblée serait d'accord d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la modification de la stratégie du GECT 2021/27 pour y intégrer la ville de Rumelange. Les membres présents acceptent, un point 8 est ajouté.

Le quorum étant atteint, le Président passe à l'examen de l'ordre du jour. Les documents envoyés ou présentés en séance sont consultables sur l'extranet du GECT Alzette Belval <https://gectalzettebelval.j-doc.com/>

1. Installation de nouveaux membres du GECT Alzette Belval et Mise à jour de l'Assemblée Générale

DAG2023-03-01: Installation de nouveaux délégués du GECT Alzette Belval et Mise à jour de l'Assemblée Générale

Suite aux élections communales luxembourgeoises et au changement de Ministre à la Grande Région luxembourgeois en date du 15 juin 2023, et conformément à l'arrêté préfectoral du 29.09.2023 validant la nouvelle composition des membres du GECT AB et les nouveaux statuts et convention (tels que validés par la DAG2022-03-09 et DAG2022-03-10), l'Assemblée Générale :

- INSTALLE dans ses fonctions :
 - o pour la Ville d'Esch sur Alzette, conformément à la décision du 14.07.2023, Monsieur Georges MISCHO, délégué-titulaire et Monsieur Bruno CAVALEIRO, délégué-suppléant

- pour la commune de Mondercange, conformément à la décision du 21.07.2023, Madame Marianne BAUSTERT-BERENS, déléguée-titulaire et Monsieur Jeannot FÜRPASS, délégué-suppléant
 - pour la Ville de Rumelange, conformément à la décision du 22.09.2023, Monsieur Henri HAINE, délégué-titulaire et Monsieur René BREMER, délégué-suppléant
 - pour la commune de Sanem, conformément à la décision du 14.07.2023, Madame Simone ASSELBORN-BINTZ, déléguée-titulaire et Monsieur Gaston ANEN, délégué-suppléant
 - pour la commune de Schifflange, conformément à la décision du 28.07.2023, Madame Nadine KUHN-METZ, déléguée-titulaire et Monsieur Paul WEIMERSKIRCH, délégué-suppléant
 - pour le Ministère à la Grande Région, conformément à la nomination du 15.06.2023, Monsieur Max HAHN délégué-titulaire
- MET A JOUR la formation de l'Assemblée Générale du GECT Alzette Belval comme suit :

	voix	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ville d'Esch sur Alzette	2	M Georges MISCHO	M Bruno CAVALEIRO
Commune de Mondercange	2	Mme Marianne BAUSTERT-BERENS	M Jeannot FÜRPASS
Ville de Rumelange	2	M Henri HAINE	M René BREMER
Commune de Sanem	2	Mme Simone ASSELBORN-BINTZ	M Gaston ANEN
Commune de Schifflange	2	Mme Nadine KUHN-METZ	M Paul WEIMERSKIRCH
Etat luxembourgeois	4	M Claude TURMES	Mme Marie-Josée VIDAL
Etat luxembourgeois	2	Mme Yuriko BACKES	M Jean-Marie HAENSEL
Etat luxembourgeois	2	Mme Taina BOFFERDING	M Pol HENROTTE
Etat luxembourgeois	2	M Max HAHN	M Jean-Claude FELTEN
CCPHVA	1	Mme Viviane FATTORELLI	M Gilles DESTREMONT
CCPHVA	1	M Sébastien REHIBI	M Claude BOCEK
CCPHVA	1	M Patrick RISSER	M Antoine FALCHI
CCPHVA	1	M Daniel CIMARELLI	M Stephan BRUSCO
CD54	4	M Vincent HAMEN	Mme Annie SILVESTRI
CD57	4	M Gilbert SCHUH	Mme Alexandra REBSTOCK
Région Grand Est	4	Mme Véronique GUILLOTIN	Mme Brigitte TORLOTING
Etat français	4	M Philippe DESCHAMPS	M Richard-Daniel BOISSON

2. Election d'un Vice-Président (représentant les communes dans la délégation luxembourgeoise)

DAG2023-03-02 : Election d'un Vice-Président pour la délégation luxembourgeoise

Compte-tenu des changements opérés dans la délégation luxembourgeoise, il convient d'élire un nouveau Vice-Président. Un candidat s'est fait connaître pour la délégation luxembourgeoise en la personne de M. Georges MISCHO.

Nombre de bulletins dans l'urne	16
A déduire les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	16

Majorité absolue à	9
A obtenu GEORGES MISCHO	16

Georges MISCHO ayant obtenu la majorité absolue, l'Assemblée Générale installe Georges MISCHO en qualité de Vice-Président du GECT Alzette Belval, il entre en fonction immédiatement.

3. Mise à jour de la formation du Bureau

DAG2023-03-03 : Mise à jour de la formation du Bureau

Compte-tenu des changements opérés dans la délégation luxembourgeoise, de l'acceptation des nouveaux statuts et convention par l'ensemble des membres et de l'arrêté préfectoral entérinant le nouveau membre et les nouveaux statuts, il convient de mettre à jour la formation du Bureau du GECT Alzette Belval.

Les statuts du GECT prévoient désormais un bureau constitué de 12 représentants des membres avec voix délibérative, parmi lesquels figurent le Président et les Vice-Présidents, à raison de 6 représentants de chaque délégation. Le département de la Meuse assiste aux réunions du bureau, sans voix délibérative.

L'Assemblée Générale VALIDE la composition du Bureau.

Délégation française	Délégation luxembourgeoise
Philippe DESCHAMPS (Président)	Marie-Josée VIDAL (1ère Vice Présidente)
Daniel CIMARELLI (VP)	Georges MISCHO (VP)
Vincent HAMEN	Gaston ANEN
Gilbert SCHUH	Marianne BAUSTERT-BERENS
Véronique GUILLOTIN	Henri HAINE
Patrick RISSER	Nadine KUHN-METZ

4. Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29.03.2023

DAG2023-03-04: Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29.03.2023

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré VALIDE le procès-verbal du 29.03.2023 joint à la présente.

5. BUDGET : décision modificative 1 (régularisation de montants de subvention FEDER en recettes et en dépenses)

DAG2023-03-05: BUDGET : GECT Alzette Belval _DM1/2023

Vu le budget primitif voté,
Sur le rapport de Monsieur le Président,

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT _ Dépenses

Chapitres	Articles	Intitulés	
065		Charges à caractère général	+ 57 000 €
	657348	Autres communes	+57 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT _ Recettes

Chapitres	Articles	Intitulés	
74		Dotations et participations	+ 57 000 €
	74772	FEDER	+57 000 €

- ARRETE la décision modificative DM1/2023 :
 - o BUDGET PRINCIPAL DU GECT ALZETTE BELVAL : + 57 000 €
 - Section de fonctionnement : + 57 000 €
 - Section d'investissement : 0 €

- VALIDE le budget 2023 du GECT Alzette Belval qui s'équilibre désormais de la manière suivante :

	BP2023	DM1/2023	BP2023 + DM1/2023
TOTAL RECETTES	653 228.81 €	+ 57 000€	710 228.81 €
Recettes de fonctionnement	635 228.81 €	+ 57 000€	692 228.81 €
<i>74 Dotations, Subventions et Participations</i>	543 145.85 €	+ 57 000€	600 145.85 €
<i>002 Résultat reporté</i>	92 082.96 €		92 082.96 €
Recettes d'investissement	18 000.00 €		18 000.00 €
<i>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (besoin de financement de la section d'Investissement)</i>	170.53 €		170.53 €
<i>040 (OOB) 28183 Matériel de Bureau et matériel informatique et 28184 Mobilier</i>	1 000.00 €		1 000.00 €
<i>001 Résultat reporté</i>	16 829.47 €		16 829.47 €
TOTAL DEPENSES	653 228.81 €	+ 57 000€	710 228.81 €
Dépenses de fonctionnement	635 228.81 €	+ 57 000€	692 228.81 €
<i>011 Charges à caractère général</i>	191 178.81 €		191 178.81 €
<i>012 Charges de personnel et frais assimilés</i>	240 000.00 €		240 000.00 €
<i>042 (OOB) Dotations aux amortissements et immobilisations incorporelles et corporelles</i>	1 000.00 €		1 000.00 €
<i>065 Autres charges de gestion courante</i>	203 050.00 €	+ 57 000€	260 050.00 €
Dépenses d'investissement	18 000.00 €		18 000.00 €
<i>21 Immobilisations corporelles</i>	17 000.00 €		17 000.00 €
<i>16 Emprunts et dettes assimilées</i>	1 000,00 €		1 000,00 €

- APPROUVE le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre désormais comme suit :

TOTAL RECETTES	710 228.81 €
Recettes de fonctionnement	692 228.81 €
Recettes d'investissement	18 000.00 €
TOTAL DEPENSES	710 228.81 €
Dépenses de fonctionnement	692 228.81 €
Dépenses d'investissement	18 000.00 €

- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président.

6. ZONE FONCTIONNELLE : Décision concernant le projet « gestion de la Zone Fonctionnelle Alzette Belval »

DAG2023-03-06 : ZONE FONCTIONNELLE : Décision concernant le projet « gestion de la Zone Fonctionnelle d'Alzette Belval »

VU le programme INTERREG VI Grande Région 2021/27,

VU la convention concernant la mise en place et mise en œuvre de la zone fonctionnelle GECT ALZETTE BELVAL signée entre le GECT Alzette Belval et le GECT – Autorité de gestion Programme INTERREG Grande Région en date du 28 février 2023 et 9 mars 2023,

VU la mise en œuvre opérationnelle, et notamment les critères de sélection, définie par la DAG2023-01-05

VU la désignation de l'Assemblée Générale comme structure décisionnelle,

CONSIDERANT la demande de concours GESTION ZFAB INTGR0600080 introduite le 28.07.2023 sur JEMS,

CONSIDERANT la recevabilité établie pour la demande de concours GESTION ZFAB INTGR0600080 le 01.08.2023

CONSIDERANT le résultat positif de l'instruction administrative pour la demande de concours GESTION ZFAB INTGR0600080 le 29.09.2023

CONSIDERANT le résultat positif de l'instruction technique de fond pour la demande de concours GESTION ZFAB INTGR0600080 le 21.09.2023

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la demande de concours GESTION ZFAB INTGR0600080,
- FIXE le taux de cofinancement à 60% du coût total du projet, conformément aux modalités conventionnelles de la zone fonctionnelle d'Alzette Belval,
- CHARGE le Président d'informer l'Autorité de gestion pour permettre l'établissement de la décision d'attribution FEDER,
- AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

7. B-SOLUTIONS : présentation des résultats d'expertise pour les 4 dossiers déposés sur des problèmes en matière de santé et décision sur les suites à donner

DAG2023-03-07 B-SOLUTIONS : présentation des résultats d'expertise pour les 4 dossiers déposés sur des problèmes en matière de santé et décision sur les suites à donner

De juillet à octobre 2022, les habitants d'Alzette Belval ont été invités à répondre à une enquête en ligne pour faire part des obstacles rencontrés au sujet de la santé transfrontalière, afin de pouvoir identifier les problématiques rencontrées au quotidien et envisager des solutions. Environ cinquante personnes ont répondu et les obstacles ont été regroupés dans différentes catégories :

Problématiques « professionnels de santé », problématique « affiliation » et problématique « désertification médicale ».

Un certain nombre des obstacles mentionnés a été repris dans les 4 dossiers déposés dans le cadre de l'appel à candidature « B-solutions » organisé par l'association européenne des régions frontalières d'Europe et la DG REGIO de la Commission Européenne.

Le GECT a reçu un retour positif pour l'ensemble des dossiers. Cet accord permet d'avoir une expertise pour lever les obstacles juridiques relatifs à :

- L'organisation de l'hospitalisation à domicile et les soins de suite en transfrontalier
- La mise en place d'un centre de soin transfrontalier
- La géolocalisation des numéros d'urgence
- L'affiliation des ayants droits en zone frontalière.

Les expertises ont débuté fin décembre 2022 et se sont échelonnées jusqu'à septembre 2023. A la suite de la présentation faite en séance, l'Assemblée Générale après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CHARGE l'équipe du GECT Alzette Belval de communiquer les résultats des expertises aux membres des groupes de travail santé qu'il anime et aux partenaires ayant été sollicités ou entendus pendant ces phases d'expertise
- CHARGE le Président d'adresser une contribution du GECT Alzette Belval aux autorités compétentes nationales et la CIG franco-luxembourgeoise pour les interpellier sur les résultats de ces expertises avec un focus sur certaines solutions pouvant rapidement aider les citoyens d'Alzette Belval (la contribution sera adressée pour avis aux membres du Bureau en amont).
- REMET à plus tard le choix d'engager la phase 2 de B-solutions sur l'un ou l'autre des quatre dossiers en fonction des retours reçus.

8. Modification de la stratégie 2021/27 pour intégration de Rumelange (point à ajouter à l'ordre du jour)

DAG2023-03-08 : Mise à jour de la stratégie du GECT Alzette Belval

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la mise à jour de la stratégie 2021/27 en y intégrant la ville de Rumelange (version actualisée ci-annexée).
- AUTORISE le Président à transmettre la stratégie modifiée au Secrétariat Conjoint INTERREG afin que les projets sur la Ville de Rumelange puissent bien élargir aux financements INTERREG Zone Fonctionnelle,
- AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

9. Divers

Les débats étant terminés, la réunion s'achève à 12h50.